



## Cadre réservé à l'administration

Date de projet : .....

Projet n° : .....

Date de commission : .....

Subvention Crous accordée : .....

# PROJET

## « Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) »

Année universitaire 2020 - 2021

### TITRE DU PROJET :

.....

**SITE INTERNET :** (LE CAS ECHEANT) .....

### ASSOCIATION

Nom : .....

Adresse : .....

Tél/Port : ..... Mél : .....

Objectifs :

.....  
.....

### RESPONSABLE DU PROJET

Prénom : ..... Nom : .....

Prénom : ..... Nom : .....

Adresse : .....

Tél/Port : ..... Mél : .....

Etudes suivies : .....

Etablissement : .....

### Autres participants étudiants (4 noms maximum) :

Prénom / Nom : ..... .....


Tél/Port : ..... .....

Etablissement : ..... .....

### NATURE ET DOMAINE DU PROJET (PLUSIEURS CHOIX POSSIBLES)

- Prévention et promotion de la santé
- Accompagnement social
- Initiatives étudiantes
- Pratique sportive sur les campus
- Art & culture dans l'enseignement supérieur
- Amélioration de l'accueil des étudiants

CVEC 2020-2021

 Autres, précisez :



## VOTRE BUDGET

Le budget présenté doit être équilibré : Total Dépenses = Total Recettes

DEPENSES	Montant	RECETTES*	Montant	Déjà acquis (cocher le cas échéant)
		Subvention demandée au Crous :		
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>		

\* Les aides en nature sont également considérées comme des co-financements, par conséquent, vous devez les faire figurer dans votre budget avec la mention AIDE en NATURE et les chiffrer.

## PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Photocopies des cartes d'étudiant (porteur de projet + 4 étudiants de l'association),
- Attestations des co-financements acquis,
- Relevé d'identité bancaire du porteur de projet ou de l'association,
- Pour une association : (à fournir en double exemplaire)
  - Composition du bureau,
  - Extrait du journal officiel ou récépissé de la déclaration à la préfecture,
  - Statuts

Vous pouvez aussi joindre tout document que vous jugerez nécessaire à la bonne compréhension du projet :

- Plan de communication,
- Budget prévisionnel détaillé,
- Dossier de presse, coupures de presse, etc.

***Le dossier remis au Crous ne sera pas rendu à son auteur.***

### Conditions d'éligibilité :

- Projet d'initiative étudiante (présenté par un étudiant seul ou un groupe d'étudiants ou une association d'étudiants),
- Projet relevant d'un des domaines cités en page 1,
- Projet ne relevant pas d'un cursus ou étant déjà réalisé,
- Projet présenté à la commission avant la réalisation du projet,
- Projet co-financé ou non,
- Dossier complet et remis dans les délais indiqués,
- Projet ne comprenant pas la création ou le fonctionnement d'association.

**\* Tout projet non réalisé donnera lieu au remboursement intégral de la subvention octroyée.**

### Critères d'appréciation :

- Projet destiné au plus grand nombre d'étudiants (retombées visibles et significatives),
- Budget équilibré (avec co-financements, aides matérielles ou logistiques à mentionner),
- Projet novateur ou si déjà présenté contenant de nouveaux paramètres ( pas de reconduction d'un événement à l'identique).

**Toute association ou tout étudiant percevant des fonds au titre de la CVEC s'engage à rendre compte de la mise en œuvre de son projet (envoi d'un rapport d'activités et d'un bilan financier) et à mentionner le soutien du Crous par l'utilisation de son logo sur tous les supports de communication.**

**Le dossier doit être remis au service culturel de votre Crous.**